



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/220

Rue François Pietri - Opération PRU 08.11
Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine (PRU).
Plan de financement.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU et du PAPI ; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération ANRU 08.11 relative à l'aménagement de la Rue François Pietri tend à assurer, au sein du quartier des Salines, un renforcement de la liaison Est/Ouest afin de permettre une amélioration de la circulation et des zones de stationnement. La sécurisation de cet axe principal sera affirmée aussi bien par le traitement au sol et l'amélioration de la signalisation.

Le coût global de l'opération 08.11 s'élève aujourd'hui à 2 929 292 € HT avec le plan de financement ci-joint :

Coût Global de l'opération (HT)	Coût PRU	Coût PAPI	PRU				PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			CTC	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
2 929 292 €	2 330 000 €	599 292 €	548 870 €	493 000 €	1 048 488 €	2 090 358 €	195 034 €	198 450 €	85 050 €	478 534 €	360 400 €

Le plan de financement relatif au volet PRU s'élève à 2 330 000 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	2 330 000 €	100%
CTC	548 870 €	24 %
CG2A	493 000 €	21 %
ANRU	1 048 488 €	45 %
Ville	239 642 €	10 %

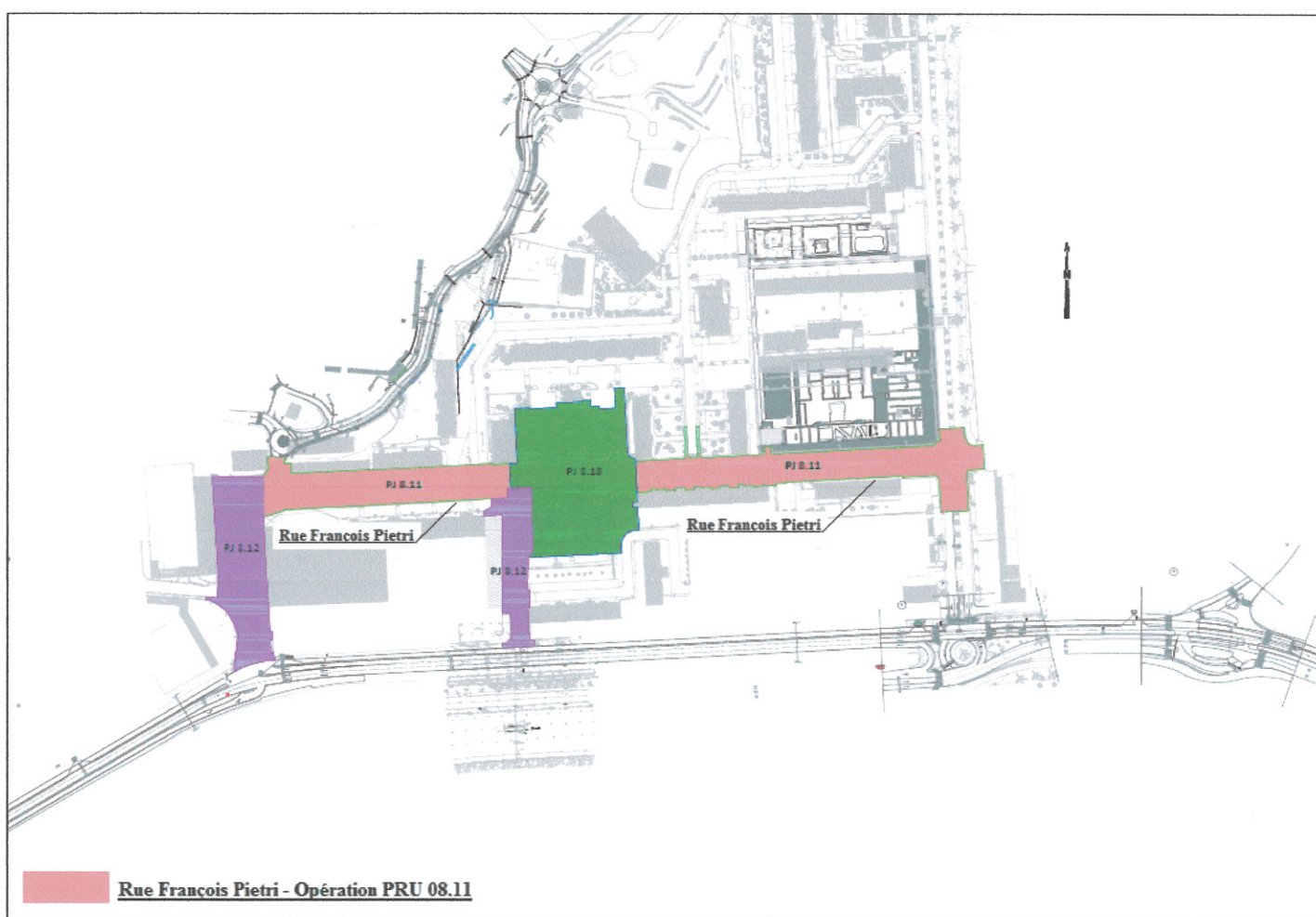
Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

IL EST DONC DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

Plan de l'opération
Rue François Pietri – Opération PRU 08.11
Quartier des Salines



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

**AUTORISE Monsieur le Député maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci-après :

Plan de Financement	2 330 000 €	100%
CTC	548 870 €	24 %
CG2A	493 000 €	21 %
ANRU	1 048 488 €	45 %
Ville	239 642 €	10 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

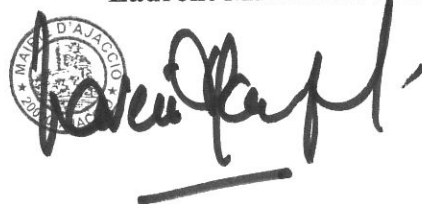
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015
Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

